



Michel MÉNARD

Député de Loire-Atlantique

Vice-président de la Commission
des Affaires culturelles et de l'Éducation
Vice-président du Conseil Général de Loire-Atlantique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COLLECTIF DES ÉTUDIANTS DE
L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES
INSTITUTS DE FORMATION EN TRAVAIL SOCIAL

Carquefou, le 29 octobre 2013

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité m'interpeller le 9 octobre dernier au sujet de la spécificité des stages dans les formations en travail social, et les difficultés que vous rencontrez depuis l'extension par voie législative de l'obligation de gratification de ces derniers.

Je vous informe avoir déposé une Question Écrite à l'attention de Madame Geneviève FIORASO, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin de connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre. Vous en trouverez une copie en pièce-jointe. Je ne manquerai pas de vous tenir informés des suites qui seront réservées à cette démarche.

De plus, je tiens à vous signaler que la Ministre en question s'est exprimée au sujet de la gratification des stages par le biais d'un communiqué de presse en date du 25 octobre dernier. Madame FIORASO a ainsi annoncé la tenue prochaine d'une concertation, mobilisant l'ensemble des organismes d'accueil concernés par la mesure. Par conséquent, les conventions de stages prévues pour l'année scolaire 2013-2014 peuvent pour l'heure être conclues sans obligation nouvelle de gratification.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

Michel MÉNARD